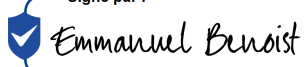


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 17/12/2024 - 61015 - 2016 B 06761 - 338 683 956 -  
PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE

Comptes certifiés conformes  
Emmanuel Benoist, Gérant

Signé par :  
  
F38C18B1D47E454...

2024

COMPTES ANNUELS  
SARL PricewaterhouseCoopers France  
EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

# I. BILAN AU 30/06/2024

## A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2024	Net 30/06/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	175 000		175 000	430 301
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	4 809		4 809	
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	4 116		4 116	29 642
Autres créances	711 046		711 046	729 688
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	27 751		27 751	42 439
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	4 028		4 028	4 949
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>926 750</b>		<b>926 750</b>	<b>1 237 020</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>926 750</b>		<b>926 750</b>	<b>1 237 020</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 86 000 )	86 000	86 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	8 600	8 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours : )		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes : )		
Report à nouveau	65 380	101 504
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>389 494</b>	<b>44 501</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>549 475</b>	<b>240 605</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic : )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 393	302 689
Dettes fiscales et sociales	35 607	50 664
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	121 276	275 128
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	85 000	367 934
<b>DETTES</b>	<b>377 275</b>	<b>996 415</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>926 750</b>	<b>1 237 020</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2024

Rubriques	Exercice 2024		Total	Exercice 2023
	France	Exportation		
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 429 418		1 429 418	960 489
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>1 429 418</b>		<b>1 429 418</b>	<b>960 489</b>
Production stockée			-255 301	-141 074
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			7	2
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 174 125</b>	<b>819 417</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			659 388	755 791
Impôts, taxes et versements assimilés			1 381	1 629
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			-2	20
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>660 767</b>	<b>757 440</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>513 358</b>	<b>61 977</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>8 108</b>	<b>322</b>
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			8 098	322
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			10	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>2 134</b>	<b>2 893</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 134	2 893
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>5 975</b>	<b>-2 571</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>519 332</b>	<b>59 405</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>13</b>	<b>75</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			-11	51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			24	24
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-13</b>	<b>-75</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			129 825	14 829
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>1 182 233</b>	<b>819 739</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>792 739</b>	<b>775 237</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>389 494</b>	<b>44 501</b>

## III. ANNEXE

<b>1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>6</b>	<b>3.5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL .....</b>	<b>12</b>
1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	<b>3.6. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>13</b>
<b>2. PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>7</b>	<b>3.7. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES .....</b>	<b>14</b>
2.1. PRINCIPES COMPTABLES .....	7	<b>3.8. CHARGES A PAYER .....</b>	<b>15</b>
2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES .....	7	<b>3.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE .....</b>	<b>15</b>
2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	8	<b>4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>16</b>
2.4. EN-COURS .....	8	4.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES .....	16
2.5. CREANCES .....	8	4.2. RESULTAT FINANCIER .....	16
2.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	8	4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	17
2.7. PROVISIONS .....	8	4.4. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	17
2.8. DETTES .....	8	<i>1.1.1. Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales.....</i>	<i>17</i>
2.9. OPERATIONS EN DEVISES .....	9	<b>5. AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>18</b>
<b>3. NOTES SUR LE BILAN .....</b>	<b>10</b>	5.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE .....	18
3.1. IMMOBILISATIONS .....	10	5.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE D'INTEGRATION FISCALE .....	18
3.2. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS .....	11	5.3. EFFECTIFS .....	18
3.3. COMPTES DES TRAVAUX EN COURS.....	11	5.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS .....	18
3.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	12		

# 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 soit une durée de 12 mois.

## 2. PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles prescrites par le Plan Comptable Général et dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principes comptables appliqués pour l'exercice clos le 30 juin 2024 sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

### 2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué du coût d'achat et des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles comprend les frais d'acquisition d'immobilisations (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes).

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

Immobilisations	Durée d'utilisation
Logiciels	3 ans
Agencements et installations	3 à 10 ans
Matériel de bureau	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel de transport	4 ans

### 2.3. Immobilisations financières

Les participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition des titres, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, la société compare la valeur d'inventaire des titres à leur coût d'entrée.

La valeur d'inventaire des participations correspond à leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

### 2.4. En-cours

Les en-cours de production de services correspondent aux prestations effectuées et non encore facturées. Ils sont valorisés à leur valeur probable de réalisation.

### 2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement appréciés par les associés responsables sur la base de leur ancienneté.

### 2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour ramener leur valeur nette comptable à la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### 2.7. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

### 2.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

## 2.9. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. Immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2023	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/06/2024
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisation incorporelles					
<b>Total 1 Incorporelles (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations, agencements..... Installations générales et agencements Installations techniques, matériels et outillages Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours					
<b>Total 2 Corporelles (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation Prêts et autres immobilisations financières					
<b>Total 3 Financières (3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2. Amortissements et dépréciations

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/06/2024
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
<b>Total 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation				
Prêts et autres immobilisations financiers				
<b>Total 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.3. Comptes des travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 30/06/2024
Marchandises			
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services	175 000		175 000
<b>TOTAL</b>	<b>175 000</b>	<b>0</b>	<b>175 000</b>

### 3.4. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 719 190 € en valeur brute au 30/06/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>719 190</b>	<b>719 190</b>	<b>0</b>
Clients	4 116	4 116	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	28 897	28 897	
Groupe et associés	468 000	468 000	
Débiteurs divers	214 149	214 149	
Charges constatées d'avance	4 028	4 028	
<b>TOTAL</b>	<b>719 190</b>	<b>719 190</b>	<b>0</b>
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

### 3.5. Composition du capital social

La Société PricewaterhouseCoopers France est une Société à Responsabilité Limitée, dont le capital social est composé de 5 375 parts sociales d'une valeur nominale de 16 euros et détenue à hauteur de 99,96% par PricewaterhouseCoopers Audit SAS. Le capital est entièrement libéré.

### 3.6. Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres	Début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Autres affectations	Résultat de l'exercice	Fin de l'exercice
Capital Social	86 000				86 000
Primes d'émission, de fusion et d'apport...					8 600
Réserve légale	8 600				
Autres réserves					
Report à nouveau	101 504	-36 124			65 380
Résultat	44 501	-44 501		389 494	389 494
Dividendes		80 625			
<b>TOTAL</b>	<b>240 605</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>389 494</b>	<b>549 475</b>

Affectation des résultats de l'exercice 2023 :

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 44 501 euros comme suit :

- Bénéfice de 44 501 euros au poste report à nouveau qui de 101 504 euros sera porté à 146 005 euros, sur lequel sera prélevé un montant de 80 625 euros au titre de la distribution d'un dividende, soit un dividende de 15 euros par action,
- Le poste Report à nouveau étant ramené à 65 380 euros.

3.7. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	135 393	135 393		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	35 192	35 192		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	415	415		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	114 992	114 992		
Autres dettes	6 284	6 284		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	85 000	85 000		
<b>TOTAL</b>	<b>377 276</b>	<b>377 276</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	49			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	49			

### 3.8. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Dettes Fournisseurs – Factures non parvenues	2 999	3 562
<b>DETTES</b>	<b>2 999</b>	<b>3 562</b>

### 3.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 85 000 € à la clôture. Ils correspondent aux acomptes émis pour les missions dont la réalisation n'est pas terminée à la date de clôture.

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2024		Total	Exercice 2023
	France	CEE + Export		Total
Production vendue de services	1 429 418		1 429 418	960 489
Dont honoraires				
Dont prestations				
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 429 418</b>	<b>0</b>	<b>1 429 418</b>	<b>960 489</b>
%	100,00 %	%	100,00 %	

### 4.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 5 975 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>8 108</b>	<b>322</b>
Autres produits de participations		
Intérêts inter compagnies		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 098	322
Reprises sur provisions pour pertes de change		
Différences positives de change	10	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 134</b>	<b>2 893</b>
Dotations aux provisions pour pertes de change		
Intérêts et charges assimilées	2 134	2 893
Intérêts inter compagnies		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 975</b>	<b>-2 571</b>

### 4.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -13 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>13</b>	<b>75</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-11	51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24	24
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-13</b>	<b>-75</b>

### 4.4. Impôt sur les bénéfices

Un produit d'impôt de 5 euros a été constaté.

Il s'agit de la quote-part de la société dans le crédit d'impôt Mécénat et le crédit d'impôt famille du GIE PricewaterhouseCoopers Services.

#### 1.1.1. Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2024
Résultat de l'exercice	389 494
- Impôt sur les bénéfices	129 825
- Crédits d'impôts :	-5
crédit d'impôt en faveur de la recherche	
crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
crédit d'impôt famille	-1
réduction d'impôt en faveur du mécénat	-4
crédit d'impôt investissement en Corse	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	
crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
autres imputations	
<b>Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)</b>	<b>519 314</b>
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	
<b>Résultat hors dispositions fiscales</b>	<b>519 314</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de PwC Audit SAS 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine.

Les états financiers des comptes consolidés pourront être consultés à cette même adresse.

### 5.2. Identité de la société mère d'intégration fiscale

Le résultat fiscal de la société PricewaterhouseCoopers France, conformément à la convention d'intégration fiscale signée le 1<sup>er</sup> juillet 2016, a été intégré dans le résultat fiscal groupe au sein de PwC Audit – 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine.

### 5.3. Effectifs

Néant.

### 5.4. Engagements financiers

Néant.

***Your*cegid**  
**Solutions de gestion**

SARL PricewaterhouseCoopers France  
63 Rue DE VILLIERS

92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
FRANCE

Tel :

@ :

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES  
DU 3 DECEMBRE 2024

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, sur proposition de la Gérance et après approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 qui font ressortir un bénéfice de 389 494 euros, décide d'affecter ce montant comme suit :

- 107 500 euros au titre de la distribution d'un dividende, soit un dividende de 20 euros par part sociale,
- le solde, soit 281 994 euros, au poste Report à nouveau qui de 65 380 euros sera porté à 347 374 euros.

L'Assemblée générale précise que, pour les associés pouvant en bénéficier, ce dividende par part est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (17,2 % de prélèvements sociaux et 12,8 % de prélèvement forfaitaire visé à l'article 117 quater du Code général des impôts) ou, sur option du bénéficiaire, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec bénéfice de l'abattement de 40 % visé à l'article 158 au 3-2° du Code général des impôts.

Conformément à la loi, il est ici rappelé que la Société a distribué au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants :

Exercice	Montant distribué en euros	Dividende par part sociale
2020/2021	néant	néant
2021/2022	107 500 euros	20 euros*
2022/2023	80 625 euros	15 euros*

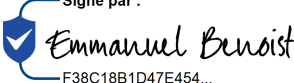
\*ce dividende par part est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (17,2 % de prélèvements sociaux et 12,8 % de prélèvement forfaitaire visé à l'article 117 quater du Code général des impôts) ou, sur option du bénéficiaire, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec bénéfice de l'abattement de 40 % visé à l'article 158 au 3-2° du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Emmanuel Benoist

Gérant

Signé par :  
  
F38C18B1D47E454...

Ce document est signé au moyen de la plateforme de signature électronique DocuSign®.  
Il est précisé que le signataire accepte de signer le présent document par signature électronique et manifeste ainsi son consentement aux obligations qui découlent du présent document. Ainsi, en application des articles 1366 et 1367 du Code Civil, du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, du Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, le signataire reconnaît (i) qu'en procédant par signature électronique, il donne au présent document la même force probante que l'écrit sur support papier constituant ainsi l'original qui lui revient et également (ii) que la signature électronique utilisée via DocuSign® permet d'identifier le signataire, d'assurer l'intégrité du document et de le conserver sans possibilité de le modifier, et enfin (iii) que les données d'horodatage du document, qui permettent de constituer et de certifier la date de signatures des présentes, lui sont opposables et font foi entre elles. En cas de contestation, il appartiendra à celui qui conteste l'intégrité et/ou la validité du présent document d'en rapporter la preuve, et ce en produisant tous les éléments d'identification qui ont été utilisés pour les besoins de la signature électronique, le certificat de signature électronique relatant les modalités techniques de réalisation de la signature électronique.

# **PricewaterhouseCoopers France**

Société à Responsabilité limitée d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes  
inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables et à la compagnie régionale des  
commissaires aux comptes au capital de 86 000 euros  
Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine  
RCS : Nanterre 338 683 956

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice social couvrant la période du  
1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

**Le Commissaire aux Comptes**

## **AUDIT CONSEIL - FRANCE INTERNATIONAL**

Siège Social : 11, rue des Laitières – 94300 VINCENNES  
Tél : 01 43 74 39 91 - E. Mail : [contact@ac-fi.eu](mailto:contact@ac-fi.eu)

Société à Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 555.000 €  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région Parisienne  
RCS : Paris 797 426 228

# PricewaterhouseCoopers France

Société à Responsabilité limitée d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes  
inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables et à la compagnie régionale des  
commissaires aux comptes au capital de 86 000 euros  
Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine  
RCS : Nanterre 338 683 956

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice social couvrant la période du  
1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes de la société **PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE** relatif à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la gérance sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### I – FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

## **V- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport,

étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

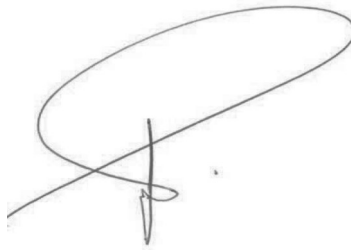
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes, le 13 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

**Audit Conseil – France International**  
**Soufian MALIK**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop at the top and a vertical stroke extending downwards, ending in a small hook.